



*Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal en Mairie de FAMPOUX, sous la présidence de M. Didier LEDHE, Maire, pour donner suite à la convocation du 22 septembre 2022 afin de délibérer sur les questions suivantes :

MEMBRES PRESENTS : Didier LEDHE, Nadine MERESSE, Rudy LEFRANCQ, Patricia PLOMION, Luc GIMONET, Bernard DELERUYELLE, Audrey ASSET, Claudy CUVELLIER, Samuel HONORÉ (arrivé à 19h20)

MEMBRE EXCUSE : Marie-Christine DELPORTE, Caroline LEFLON, Claude LEFEBVRE, Jérôme LEGUAY, Marie-Ange BEAURAIN. **ABSENT :** Ø

PROCURATIONS : Jérôme LEGUAY à Rudy LEFRANCQ et Marie-Ange BEAURAIN à Audrey ASSET, Marie-Christine DELPORTE et Samuel HONORÉ à Claudy CUVELLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Rudy LEFRANCQ

Enquête publique SAS LIOT ANNEZIN

M. le Maire signale qu'il a reçu en Mairie le 9 septembre dernier, un avis d'enquête publique provenant de la préfecture pour la société S.A.S LIOT à ANNEZIN.

L'entreprise LIOT possède une usine de production de matières premières à base d'œufs située à ANNEZIN (62). Cette activité génère la production d'environ 2800 T de coquilles d'œuf qui sont aujourd'hui valorisées comme amendement en agriculture.

Ces coquilles étaient valorisées selon la norme NFU 44-001 qui exclut depuis 2009 les coquilles d'œufs. Ne pouvant plus être normées, elles sont considérées comme un déchet et doivent donc être valorisées via un plan d'épandage. L'usine LIOT étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le plan d'épandage dont elle relève est soumis à autorisation préfectorale.

M. le Maire laisse la parole à M. BELLETTRE pour expliquer ce dossier.

M. BELLETTRE précise notamment que ce dossier consiste en une régularisation administrative d'une filière déjà existante pour donner suite aux évolutions réglementaires précitées.

M. le Maire demande l'avis du Conseil municipal sachant que cette entreprise exerce ses activités depuis 1981 et que les seules évolutions de cette activité sont liées à des modifications de volumes (liées aux fluctuations du marché notamment) aucune autre modification n'est prévue dans l'avenir.

Le Conseil donne un avis favorable à 11 voix pour cette filière de recyclage de coquilles d'œuf par épandage agricole et 1 voix contre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire



Le Maire,

Didier LEDHE